

GT ZAE n°9

Visioconférence du 11/05/2021 en ligne

Relevé de décisions

GTZAE_20210511_v0

Présents :

- Jérôme ASTIER, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- David BAC, Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté
- Maud BALADIER, PETR du Pays Charolais-Brionnais
- Bérange BARBIN, CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- Maxime BEJUIT, CA du Grand Belfort
- Wahib BÉLARIBI, Grand Besançon Métropole
- Hélène BONNET, CA du Grand Dole, Ville de Dole
- Nathalie BOUDEAU, CC Nivernais-Bourbonnais
- Antoine BOULAY, CA de l'Auxerrois
- Jérôme BOUTET, IDéO Bourgogne-Franche-Comté, Territoires Numériques
- Maxence BRET, CA Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Vanessa BROUILLET, CC des Portes du Haut Doubs
- Joseph COMPERAT, Région Bourgogne-Franche-Comté
- Sandra COUDERT, Syndicat Mixte du SCOT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin
- Anthony DEBOUCHE, EPF Doubs Bourgogne-Franche-Comté
- Stéphanie DESCHAMPS, PETR Pays Graylois
- Yoann DUMON, Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté
- Francis FAGEGALTIER, CC de la Vanne et du Pays d'Othe
- Alain FERNANDES, CCI Bourgogne-Franche-Comté
- Murielle FRANÇOIS, CC du Pays d'Héricourt
- Guillaume FROUX, Syndicat Mixte du Grand Nevers
- Christian GIRAUD, CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais
- Pauline GUIARD, Grand Besançon Métropole
- Virginie HERZOG, Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- Justine HUOT-MARCHAND, AUDAB
- Thierry JACQUEMARD, CA de Vesoul
- Marc KLEIN, CC de la Bresse Louhannaise Intercom
- Florian LE BOURSICAUD, CCI de Saône-et-Loire
- Luc LE THOREL, Région Bourgogne-Franche-Comté
- Nathalie LEPEINTUEUR, CCI de l'Yonne
- Manon LONCHAMPT, CC Altitude 800

- Carole MAGRÉAULT D'ATTOMA, CC Terre d'Émeraude Communauté
- Laurent MANSON, CCI de Saône-et-Loire
- Rachel MASSÉ, CC de Puisaye Forterre
- Jérôme MAYEL, CCI de l'Yonne
- Laura MENGIN, PETR du Pays des Vosges Saônoises
- Guillaume NIVOT, CC du Grand Charolais
- David PAGNIER, Syndicat Mixte du Grand Nevers
- Floriane PARRENIN, CC du Val de Morteau
- Noura PATTE, CC du Val de Gray
- Hélène PERNOT-SOUMANN, CC du Pays de Lure
- Noémie PONCET, CC du Val d'Amour
- Guillaume PROUX, CC Serein et Armance
- Emilie QUIVOGNE, CA de Vesoul
- Christophe RONGET, CC du Grand Charolais
- Olivier SCHMITT, CC des Vosges du Sud
- Albane SICRE, CC du Mirebellois Fontenois
- Leslie TISSIER, CC de l'Aillantais
- Florence VIAL, CC Haut - Jura ARCADE Communauté
- Guillaume WILLEMIN, CC du Gâtinais en Bourgogne

Excusés :

- Jérôme BOLOT, Région Bourgogne-Franche-Comté
- Jenny GUENARD, CC du Pays de Maïche
- Thomas MAGNIN-FEYSOT, Parc Naturel Régional du Haut Jura
- Maria-Paola ORBANA, SMIX Europolys-Autechaux
- Magali ROUGET, CC de Hauts du Val de Saône
- Camille SAUGÉ, Pays Auxois Morvan
- Jean-François THOUVIGNON, CC du Grand Pontarlier
- Bruno TSCHNATRÉ, CC Jura Nord

Ordre du jour :

L'ordre du jour de la demi-journée était le suivant :

- Tour de table des participants
- Point d'avancement régional depuis le lancement de la mise en œuvre en 2019
- Point sur la mise en ligne des données sur le portail IDÉO BFC
- Point sur le projet d'une application web SIG dédiée
- Information sur la loi « 3C » Convention Citoyenne sur le Climat et implications réglementaires sur l'observation des zones d'activités pour les EPCI
- Propositions d'évolutions du géo standard
- Débat sur une diversification thématique du groupe de travail

Documents :

L'intégralité de la réunion est disponible [en rediffusion ou téléchargement](#)

Les documents sont accessibles, après connexion, sur la plateforme IDÉO BFC depuis la page <https://ideo.ternum-bfc.fr/groupe-projets/groupe-zones-dactivites-economiques>

Et

<https://ideo.ternum-bfc.fr/groupe-projets/groupe-zones-dactivites-economiques/gt-zae-visioconference-du-11052021>

Déroulement de la rencontre :

1. Tour de table des participants

Présentation pages 1 à 3
Enregistrement jusqu'à 9min50

Sondages

Quelle type de structure représentez-vous ?

EPCI	54%
Pays/PETR	7%
Agence d'urbanisme	7%
Organisme consulaire	7%
Région / acteurs régionaux ✓ Votre vote	18%
autre	7%

28 votes

Quels sont vos points d'intérêts ?

Aménagement et urbanisme ✓ Votre vote	21%
Développement économique ✓ Votre vote	26%
Observation et connaissance ✓ Votre vote	32%
Consommation des espaces ✓ Votre vote	19%
Autre	2%

40 votes

2. Point d'avancement sur la démarche régionale d'observation des zones d'activités (DROZAE)

Présentation pages 4 à 18
Enregistrement de 9min50 à 39min17

Yoann DUMON redonne la définition et les objectifs de la démarche régionale d'observation des zones d'activités, qui consiste en la production à l'initiative des EPCI (contexte loi NOTRe) de données géographiques décrivant les zones d'activités, le foncier économique et les établissements présents sur ces espaces suivant un standard normalisé en région Bourgogne-Franche-Comté.

Les données produites servent à appuyer les territoires et la Région dans leurs missions de développement économique pour la promotion et l'attractivité des territoires, mais aussi d'aide à la prise de décision en matière d'aménagement et urbanisme.

Cette démarche d'observation s'inscrit transversalement dans les grand schémas régionaux, SRDEII (développement économique), SRADDET (aménagement), Stratégie Régionale de la Connaissance.

Yoann DUMON présente la chronologie et les grandes phases de déploiement de la DROZAE en lien avec les territoires avec :

- Phase d'information (100% des EPCI informés à fin 2020) :
- Phase d'initialisation (65% des EPCI ont validé un scénario)
- Phase de production (44% des EPCI en cours de production)
- Phase de finalisation (22% des EPCI finalisés et validés).

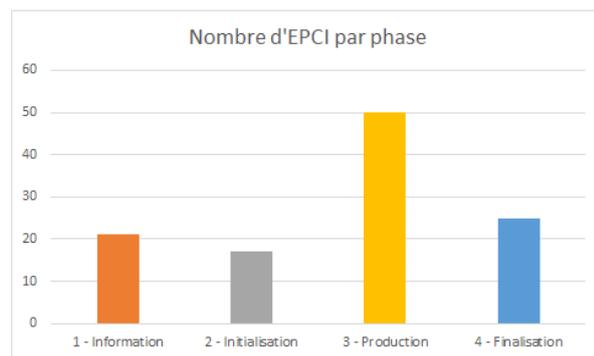
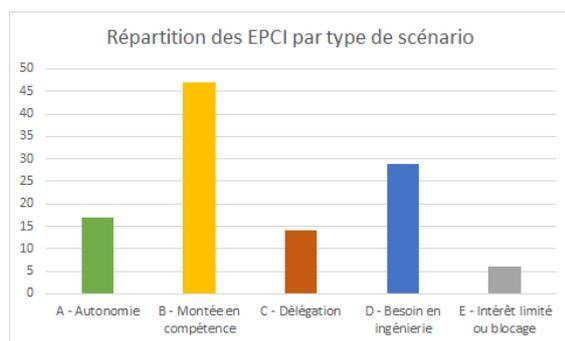
La phase d'information vise à déterminer avec l'EPCI le scénario le mieux adapté au contexte local, elle détermine aussi le niveau d'accompagnement de l'AER pour chaque EPCI.

La majorité des EPCI s'orientent vers un scénario de montée en compétence.

La phase d'initialisation vise à valider un scénario de mise en œuvre de la DROZAE avec les EPCI.

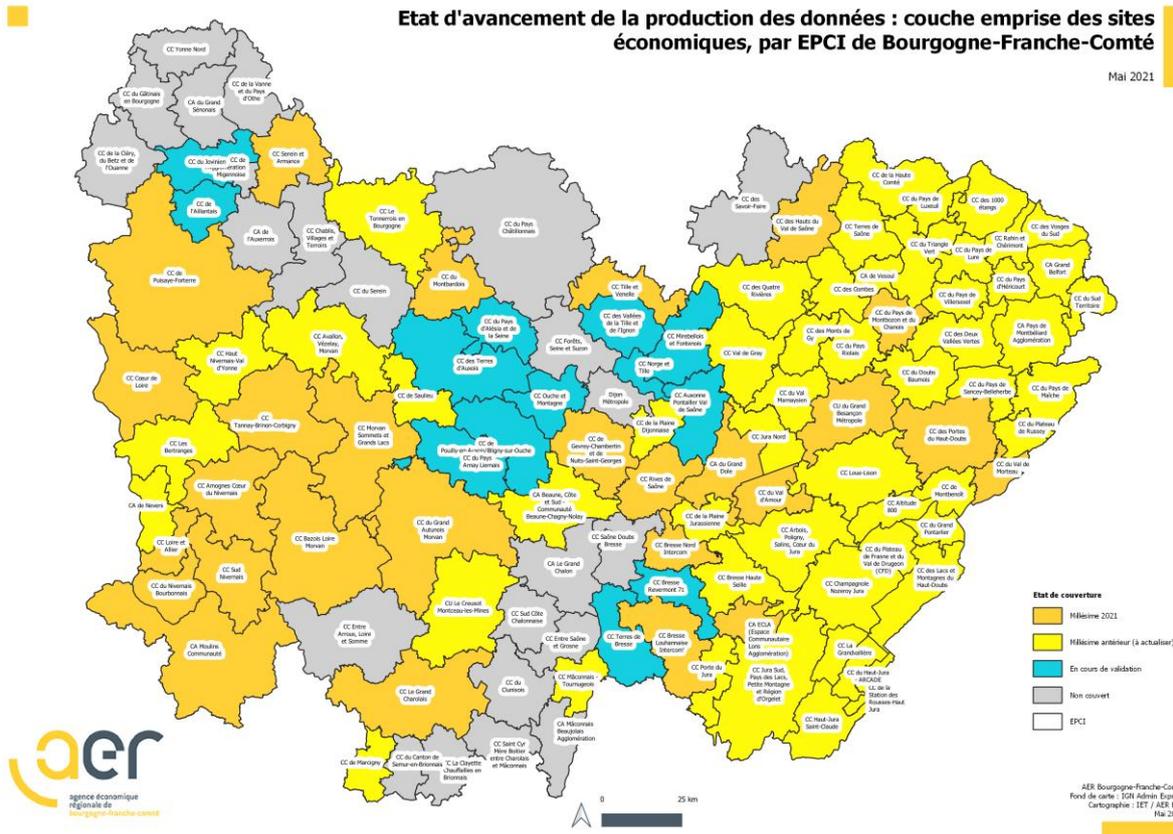
La phase de production est généralement initiée après la participation des EPCI aux ateliers du Club des Utilisateurs du GT ZAE (11 ateliers organisés en 2020 et 2021) ; ces ateliers visent notamment la prise en main de l'outil SIG bureautique QGIS sur des problématiques métier de suivi et gestion des zones d'activité économique et du foncier.

La phase de finalisation c'est quand les données de l'EPCI sont collectées et validées par l'AER en vue de leur publication sur le portail de la connaissance.



Etat d'avancement de la production des données : couche emprise des sites économiques, par EPCI de Bourgogne-Franche-Comté

Mai 2021



Sondage

Que pensez-vous de l'état d'avancement de la démarche régionale d'observation des zones d'activités ?

Très satisfaisant	10%
Satisfaisant <input checked="" type="checkbox"/> Votre vote	71%
Peu mieux faire	2%
Pas du tout satisfaisant	0%
Ne se prononce pas	17%

41 votes

Yoann DUMON indique qu'il peut y avoir des frustrations car certains territoires ne sont pas encore couverts par les données. Les prochains mois seront consacrés à résorber ces zones blanches en lien avec les EPCI, d'une façon beaucoup plus directive.

Le plan d'actions proposé est le suivant :

- Relance des EPCI ou de leurs délégataires pour validation et intégration de leurs productions finalisées ou à défaut accompagnement plus directif dans la finalisation d'un millésime pour l'année 2021 pour tendre à la couverture régionale la plus exhaustive :
 - Juin : Finalisation et validation Nièvre & Côte-d'Or (hors communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole)
 - Juillet-Août : Préproduction des données Saône-et-Loire et Yonne (hors communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole)

- Automne 2021 : Finalisation et validation Saône-et-Loire et Yonne (hors communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole)
- Relance et accompagnement sur l'actualisation des millésimes les plus anciens (notamment sur les départements franc-comtois)

3. Point sur la mise en ligne des données sur IDÉO BFC, intervention de Jérôme BOUTET, IDÉO Bourgogne-Franche-Comté

*Présentation pages 19 à 21
Enregistrement de 39min17 à 51min20*

Jérôme BOUTET procède à une démonstration de la carte interactive valorisant les données de la démarche régionale d'observation des zones d'activité sur le portail de la connaissance en Bourgogne-Franche-Comté.

Comment accéder à la carte économie sur le portail IDÉO BFC ?

La carte économie sur Idéo BFC est accessible à l'adresse : <https://cartes.ternum-bfc.fr/?config=apps/gip-territoires-numeriques-bfc/economie.xml#>

Les données sont en licence ouverte, étant le résultat du travail collaboratif, elles sont donc libres d'accès.

La carte propose sur une vidéo de démonstration d'expliquer comment fonctionne le visualisateur cartographique : il est notamment possible de se déplacer sur la carte en recherchant par territoire et par zone d'activité ; on dispose d'un premier niveau d'information au survol de la souris ; un clic donne des informations complémentaires sur les terrains et la zone d'activité ; différentes analyses thématiques sont disponibles, elles reprennent et s'inspirent de celles qui ont été mises en œuvre dans vos cartes QGIS : maîtrise foncière, stade d'aménagement, stade de commercialisation, état d'occupation.

On peut changer le fond de carte : par exemple afficher le fond de plan cadastral.

On peut également partager la carte sous forme de permalien en vue d'une réutilisation en ligne.

Comment accéder aux données sur le portail IDÉO BFC ?

Les métadonnées et les jeux de données sont téléchargeables sur la page :

<https://trouver.ternum-bfc.fr/dataset/38548b3f-83eb-4e4f-8a1d-b11ba8334f7c>

Maxime BEIJUIT de la CA du Grand Belfort s'interroge sur la fréquence de mise à jour des données ?

Yoann DUMON précise que la production ou la mise à jour des données est à l'initiative des EPCI et/ou de leur délégataire (par exemple AUTB dans le Territoire-de-Belfort) ; c'est donc l'EPCI qui décide de la fréquence de publication de ses données (prérogative compétence loi NOTRe). L'AER consolidera les jeux de données qui lui sont transmis par les EPCI pour publier régulièrement des mises à jour au fil de l'eau ; l'AER incite à transmettre au minimum une mise à jour annuelle, dans l'idéal à l'automne en amont et en vue de la préparation des grands salons nationaux « foncier et immobilier ».

Pour le Territoire-de-Belfort, Virginie HERZOG de l'AUTB explique que les données du millésime 2021 sont en cours de production ; la mise à jour a été retardée par le contexte sanitaire, mais est en bonne voie. Une livraison annuelle est prévue à l'AER pour consolidation à l'échelle régionale. L'AUTB délégataire des EPCI pour la mise à jour des données peut convenir d'une fréquence plus importante, en lien avec les EPCI.

Par ailleurs l'AUTB indique enrichir les données et propose une fiche plus complète intégrant des éléments métier, notamment sur l'architecture et l'urbanisme.

Vanessa BROUILLET, de la CC des Portes du Haut Doubs demande que les fiches pratiques mises en œuvre dans le cadre du Club des Utilisateur soient mises à disposition.

Les fiches seront mises en ligne sur le portail IDÉO BFC dans les documents ressources du GT ZAE.

4. Point sur le projet d'une application Web SIG dédiée, intervention de Luc LE THOREL, Région Bourgogne-Franche-Comté

*Présentation pages 19 à 21
Enregistrement de 51min20 à 1h05*

Luc LE THOREL replace cette démarche dans un contexte stratégique plus global, notamment des différentes stratégies régionales : la SRC (Stratégie Régionale de la Connaissance), la SCORAN (Aménagement numérique) et la politique publique des usages numériques.

La Région a construit un pilotage coordonné, une mise en réseau des acteurs de la connaissance et point commun d'accès aux données et études dans le portail de la connaissance, le dispositif IDÉO BFC.

Les données sont au cœur de nos travaux : maîtriser la donnée permet de développer de nouvelles activités, des services, des nouveaux usages mais aussi d'observer, connaître, et pouvoir piloter, comprendre, évaluer l'action publique.

La démarche régionale, connue à ce jour sous le nom de DATA BFC, est la suivante : pour comprendre, piloter et évaluer, il faut outiller la collectivité régionale et les collectivités locales.

Pour cela il faut :

- organiser les données, les exploiter et les valoriser sur un socle technique commun ;
- mutualiser les solutions de production et restitution des informations avec une infrastructure régionale de la donnée d'une part, avec la réalisation de briques servicielles communes aux observatoires ZAE et déchets d'autre part ;

DATA BFC c'est donc notamment 2 chantiers ouverts :

- mise en place de méthode process standardisées (« zone d'activité » est un exemple)
- déploiement d'outils mutualisés à l'échelle régionale.

Le service Web Carto vise la mise en place d'un outil full web pour se substituer à QGIS (qui est une solution SIG bureautique complexe), c'est une brique servicielle qui sera mise à disposition à tous

publics, en offrant une interface conviviale et interactive pour saisir directement des données dans des outils internet, ces données étant automatiquement partagées et valorisées.

L'idée est de s'appuyer sur des outils interactifs et conviviaux facilitant les tâches de saisie et mise à jour.

Des spécifications fonctionnelles sont en cours de définition avec Territoires Numériques : rédaction du cahier des charges à l'été 2021 et réalisation des outils d'ici fin 2022.

C'est un projet ambitieux qui peut nous entraîner dans une démarche vertueuse, en dotant les territoires d'outils de production, de suivi et de valorisation de leurs territoires.

Luc LE THOREL, Joseph COMPERAT et Jérôme BOLOT, qui suivent le dossier à la Région, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

5. Information sur la loi « 3C » Convention Citoyenne sur le Climat et implication réglementaires sur l'observation des zones d'activité, intervention de David PAGNIER, Directeur du Syndicat Mixte du Grand Nevers et Délégué national de la Fédération des SCOT

*Présentation pages 28 à 39
Enregistrement de 1h17 à 1h52*

David PAGNIER explique que l'article 53 du projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » a parmi ses objets la réduction drastique de la consommation de foncier d'ici 2050, zéro artificialisation nette.

Les documents de planification et d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU et PLUi) devront être révisés en ce sens.

L'article 53 a été adopté en première lecture le 4 mai 2021. Une nouveauté importante dans ce projet de loi est qu'il donne une définition officielle des ZAE, ce sont les zones sur lesquelles s'exerce un intérêt communautaire et que les EPCI gèrent ou aménagent. « *L318-8-1 du code l'urbanisme : Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales* »

Les autorités compétentes doivent réaliser un inventaire des zones. Les travaux du GT ZAE constitue un bon support, mais elle ne sera pas suffisante, car l'inventaire doit comporter les inventaires suivants :

- Les autorités compétentes auront à établir un inventaire des zones situées sur leur territoire de compétence.
- Cet inventaire comportera un état parcellaire des unités foncières avec les surfaces de chacune et l'identification du propriétaire, des occupants et donnera un taux de vacance.
- C'est une procédure encadrée pour la construction d'observatoire.
- Cet inventaire devra être actualisée tous les 6 ans (soit un mandat) et devra être mis en œuvre sous deux ans à compter de la promulgation de la loi.

Le but est d'utiliser les terrains vacants. Le projet de loi donne également de nouveaux droits aux collectivités compétentes ; il permet notamment de mettre en place des procédures d'expropriation et de mettre en demeure des propriétaires pour procéder à des réhabilitations de locaux, terrains ou équipements.

L'article 53 n'a pas fait l'objet d'amendements majeurs. La promulgation de la loi devrait aboutir en août ou début septembre.

Autre nouveauté : ce projet de loi donne également une définition officielle des friches. « Art. L. 111-26. – Au sens du présent code, on entend par "friche" tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables. »

Cette définition pourrait faire l'objet de débats plus larges ; elle pourrait notamment déplaire aux acteurs du commerce, car un terrain inoccupé n'est pas pour eux une friche mais représente un investissement.

Joseph COMPERAT (Région) demande si les EPCI pourront limiter les surfaces commerciales ?

C'est déjà possible à travers les SCOT et les PLU par la définition des orientations et des secteurs d'implantation périphérique où seuls où les établissements de 1000 m² et plus sont autorisés. Il est aussi possible de définir une armature urbaine avec orientations en matière de commerces. Besoin d'une réflexion des élus sur les stratégies commerciales en matière de localisation.

Cas des commerces de moins de 1000m² flux captant les flux domicile travail, peuvent s'implanter en dehors des secteurs périphériques à l'encontre des orientations fixés dans les documents d'urbanisme. L'élaboration des PLU doit se faire avec de vrais projets urbains et de vraies réflexions des élus sur le commerce.

Enfin les ORT, dispositifs mis en place sur certaines communes pour traiter toute démarche de revitalisation, induisent aussi que les commerces en secteur ORT n'ont pas à passer par la procédure de CDAC.

Albane SICRE de la CC du Mirebellois et Fontenois demande si la structure actuelle des données va évoluer pour répondre à ces nouveaux enjeux ?

C'est l'objet du groupe de travail. Il y a peu d'informations supplémentaires à produire pour le compléter, mais l'enjeu reste cependant l'identification des occupants et des propriétaires : ce sera un travail davantage local.

Guillaume PROUX de la CC Serein et Armanche soulève des questions quant aux données sur les propriétaires et le RGPD ?

Jérôme BOUTET précise que les données sur les propriétaires ne devraient pas devenir publiques. Néanmoins le fichier des personnes morales a été ouvert récemment et des réutilisations sont possibles.

De plus les fichiers fonciers sont transmis annuellement : il y aura un différentiel temporel par rapport à la réalité du moment.

David PAGNIER ajoute que les collectivités devront également exploiter le fichier des cotisations foncières des entreprises pour identifier les occupants.

David PANIER souligne l'enjeu des collectivités qui bénéficient déjà des services d'une agence d'urbanisme.

Qui portera cette observation demain ? notamment pour les collectivités rurales qui n'ont pas d'ingénierie. Rôle des EPCI ou autres structures qui le déclinent pour chaque EPCI.

Yoann DUMON ajoute que le géo standard prévoit la géolocalisation d'établissements, mais il y a des enjeux d'affinage des établissements géocodés car l'adressage n'est pas toujours performant en ZAE.

Sondage

Pensez-vous que le travaux menés jusqu'à maintenant par le GT ZAE puissent converger et répondre aux obligations de la future loi 3C Convention Citoyenne sur le Climat ?

Oui	0%
Oui avec des adaptations ✓ <i>Votre vote</i>	97%
Non	0%
Ne se prononce pas	3%

32 votes

6. Propositions d'évolution du géo standard

Présentation pages 40 à 44

Enregistrement de 1h52 à 2h12min

Yoann DUMON explique qu'il s'agit d'actualiser le guide méthodologique pour le compléter et le faire évoluer, notamment dans le contexte éventuel d'adoption de la loi 3C.

- Une version brouillon actualisée du guide méthodologique vous est proposée pour amendement sur les couches du géo standard ; elle est [téléchargeable ici](#).

Ces modifications consistent notamment en des ajustements qui ne remettent pas en cause la structure et l'organisation actuelle des données. Elles visent à préciser des définitions ou compléter des manques soulevés aux cours des nombreux échanges de l'AER avec les EPCI notamment au travers du Club des Utilisateurs.

Un sondage a été réalisé afin d'identifier quelles améliorations devraient être mises en œuvre :

Selon vous quelles améliorations doivent être engagées sur le géo standard ?

Sites économiques : ajouter des champs supplémentaires pour qualifier le caractère clé en main d'une ZAE (environnement, pollution, [archéologie etc...](#)) ✓ *Votre vote* 17%

Foncier économique : mettre en cohérence les définitions des classes sur les 4 dimensions (maîtrise foncière, stade d'aménagement, stade de commercialisation, [état d'occupation](#)) 13%

Etablissements : proposer un processus de contribution collaboratif à la géolocalisation	13%
Friches : mettre en place une nouvelle couche de données thématique	28%
Vacance immobilière : mettre en place une nouvelle couche de données thématique	28%

22 votes

Jérôme BOUTET évoque que certaines données, notamment l'emprise des sites économiques, sont susceptibles d'être intéressantes pour alimenter la BD TOPO de l'IGN, et que la question leur sera posée.

7. Débat sur une diversification thématique du groupe de travail

Présentation pages 45 à 46

Enregistrement de 2h12 à 2h32

A quelles autres thématiques élargir le GT ZAE ?

Friches ✓ <i>Votre vote</i>	33%
Vacances immobilières / locaux d'activités ✓ <i>Votre vote</i>	42%
L'information géographique en lien avec l'implantation d'activités économiques en général (atouts, contraintes etc...)	✓ <i>Votre vote</i> 24%
Autre	0%

21 votes

Il est proposé de compléter le géo standard avec des couches thématiques traitant de la vacance immobilière et des friches.

En ce sens, cela est cohérent dans le cadre du ROCER, et le GT ZAE converge vers les problématiques traitées par le GT ZAN (zéro artificialisation nette). Il est suggéré que le GT ZAE s'occupe de définir un standard de données géographique régional en se rapprochant du GT ZAN.

Comment s'est passé la matiné ?

Très intéressante	48%
Intéressante ✓ <i>Votre vote</i>	52%
Pas intéressante	0%
Frustré	0%

29 votes

Suites à donner :

- Date prévisionnelle du prochain GT : entre le 15 septembre et le 15 octobre 2021
- Actualisation du guide méthodologique : les participants sont invités à faire remonter leurs commentaires sur les évolutions proposées dans la version 2021 du guide méthodologique directement auprès de ydumon@aer-bfc.com qui compilera les réponses en vue de l'organisation d'un prochain atelier de coproduction au cours du prochain GT
- Evolution du guide méthodologique : Veille sur la loi 3C et, dès approbation, rédaction d'une base de propositions d'évolution du guide méthodologique pour mise au débat au cours du prochain GT ZAE
- Extension thématique : Le prochain GT visera à définir des couches géographiques thématiques abordant les sujets de la vacance immobilière et des friches
- Travail sur les friches en lien et coordination avec le GT ZAN dans le cadre du ROCER